

DECRET N° 2007-254 DU 16 JUIN 2007

Portant fin de disponibilité de Madame
Bernadette HOUNDEKANDJI – CODJOVI,
Magistrat, Conseiller à la Cour Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres** entendu en sa séance du 25 avril 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature, il est mis fin à la disponibilité de Madame Bernadette HOUNDEKANDJI – CODJOVI, Magistrat, Conseiller à la Cour Suprême.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter du 15 août 2006 et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice Chargé des Relations avec les
Institutions, Porte-parole du Gouvernement,

Nestor DAKO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2 MDEF
4 MJCRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-
UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 INTERESSEE 1 JO 1.-

06

Réunion sous
Restauration S

International

07

Africa, from 2018

1.3

Communication

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

de régulation

de régulation

de régulation

de régulation

de régulation

Assignment Routing

SAT3

Mai 2018

lande (Pays-Bas)

Un (01)

adre de

2.090.0

5300000

de 8%

de 014

de 2017

de 2017

de 2017

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

Meilleu

analyse et de

Transparence

des centres de

de gestion de

de régulation

06

07

1.3

Ve

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007 253 DU 16 JUIN 2007

Portant fin de détachement de Madame
Rita Félicité SODJIEDO – HOUNTON,
Magistrat, précédemment en service à la
Haute Cour de Justice.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 avril 2007 ;

DECRETE :

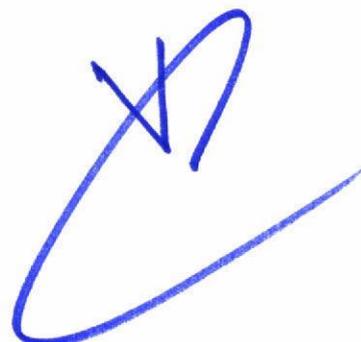
Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature, il est mis fin au détachement de Madame Rita Félicité SODJIEDO–HOUNTON, Magistrat, précédemment Directrice de Cabinet du Président de la Haute Cour de Justice.

Article 2 : L'intéressée est remise à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice Chargé des Relations avec les
Institutions, Porte-parole du Gouvernement,



Nestor DAKO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2 MDEF
4 MJCRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-
UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 INTERESSEE 1 JO 1.-

